

ORDURES MENAGERES

(voir aussi le MemoDéchets du SEOD 2026)

Par ménage : CHF 40.00 + CHF 40.00
par personne physique
(18 ans dans l'année)

Bureaux et divers: CHF 90.00

Restaurants, magasins, artisans,
entrepreneurs, carrosserie,
machines agricoles, agriculteurs : CHF 140.00

Autres : CHF 230.00

Sacs taxés 50 sacs par an gratuits pour nouveaux-nés
(dans la commune) jusqu'à l'âge de 2 ans.

Ordures ménagères



6 moloks à disposition

Merci d'éviter de déposer vos sacs poubelles les jours
fériés et les dimanches dans les moloks.

Ramassage des déchets encombrants

ATTENTION!

Ne seront **pas**
ramassés :

**le verre, la ferraille,
les déchets de chantier**

les jeudis suivants : 22 janvier – 16 avril – 2 juillet – 29 octobre,
à partir de 6 h 30

Sont uniquement admis les grands déchets combustibles provenant des
ménages privés. Les parties métalliques doivent être enlevées.

Les déchets combustibles pouvant être contenus dans un sac de 110 litres ou encore dont les dimensions de l'objet sont inférieures à 50/50/50 cm ne sont pas considérés comme objets encombrants.

Appareils frigorifiques, congélateurs, appareils ménagers

Ils sont repris gratuitement par les commerçants spécialisés sans obligation d'achat, par Caritas ou doivent être conduits chez Met Fer SA (heures d'ouverture : lundi-vendredi de 7 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 17 h 00).

Déchets verts (Déchetterie verte)

Les déchets verts peuvent être déposés à la place de compostage de la Fenatte en respectant la propreté du lieu.

Merci de porter une attention particulière à reprendre vos contenants en plastique, à pousser au maximum le dépôt de vos déchets verts et à différencier le bois et les branchages du gazon et des déchets ménagers.

**Obligation d'avertir le secrétariat communal
en cas d'abattage d'arbres !**

ECOPOINT

Papier - carton - verre - huiles végétales et minérales - fer blanc - aluminium – dosettes de café - vêtements – ferraille - PET

Des bennes sont à disposition à l'écopoint derrière l'école.

Afin d'optimiser le remplissage et donc de réduire les coûts, il est obligatoire de plier vos cartons avant de les déposer dans les bennes.

IMPORTANT

L'écopoint derrière l'école est ouvert :

Rappel des horaires

Lundi au vendredi : 8h – 21h

Samedi : 8h – 12h

Dimanche : fermé

PET : ne déposer que les bouteilles de boisson avec le logo  , vidées de leur air et écrasées. Les autres plastiques peuvent être amenés dans les points de tris des magasins.

Dès 2027, le centre de collecte et de valorisation des déchets pour la région de Delémont sera opérationnel. Des informations vous parviendront dans le courant de l'année.

« Le sagex » ne doit pas être mis dans les sacs poubelle, mais peut être apporté à Caritas Jura rue St-Henri 5 à Delémont 032 422 74 74.

Centres régionaux de déchets spéciaux des ménages

Par exemple : acide, soude caustique, ammoniacque, eau de javel, solvants, acétone, benzine, dilutifs, produits de nettoyage, vernis, peintures, colles, décapants, antirouille, etc).

A déposer gratuitement chez :

Recyplus Entsorgung AG
Zone industrielle
Rue St-Henri 2
2800 Delémont
tél. 032 423 16 62

le 3^{ème} mardi du mois de 16 h à 18 h
(en cas de jour férié : report au 4^{ème} mardi
du mois)

20 janvier
17 février
17 mars
21 avril
19 mai
16 juin
21 juillet
18 août
15 septembre
20 octobre
17 novembre
15 décembre

D'autres informations plus détaillées peuvent être obtenues sur le site du

SYNDICAT DES
COMMUNES
DE LA REGION
DE DELEMONT
POUR L'ELIMINATION
DES ORDURES
ET AUTRES
DECHETS



www.seod.ch